

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 AOÛT 2023**

Envoyé en préfecture le 07/09/2023

Reçu en préfecture le 07/09/2023

Publié le

ID : 059-215902024-20230905-20230829DEL8-DE

20230829DEL8  
**S<sup>2</sup>LO**

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **23**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

Abstention :

**OBJET :**

**CONSEIL MUNICIPAL  
D'ERQUINGHEM-LYS :  
ELECTION DU PREMIER ADJOINT  
AU MAIRE**

**DELIBERATION :**

*Publiée le 5 septembre 2023*

*Rendue exécutoire le 5 septembre 2023*

*Adressée au contrôle de Légalité  
(Préfecture de LILLE DRCL) le 5  
septembre 2023*

Le maire certifie que la délibération  
a été publiée le ;

Le : 5 septembre 2023

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite

Le : 18 août 2023



*L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août,*

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;*

**Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :**

***Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Vincent DOUCHET, Laetitia PANIEZ, Jacky BOULINGUEZ, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoit OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Olivier JOUCLA, Michael LEROY, Alban BEZIRARD, Jean-Pierre DUBURCQ, Valérie CLOUET, Marie-Claude ZAGULA, Danièle BENOIT, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN, Lionel HOUZET, Vanessa LARD,***

**Etaient excusés avec procuration, absents :**

***Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Olivier JOUCLA, Madame Christine BOCKAERT, procuration donnée à Monsieur Ludovic HENZE, Madame Joëlle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Monsieur François BIERVLIET, procuration donnée à Monsieur Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Mme Annie PREUDHOMME,***

***Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;***

Dans un courrier adressé au préfet du Nord le 25 juillet 2023, Monsieur Vincent DOUCHET, Premier Adjoint au Maire de la commune, a souhaité se démettre de sa fonction tout en conservant son mandat de conseiller municipal.

Le préfet a accepté sa démission par courrier et par arrêté, en date du 1<sup>er</sup> août 2023 et notification en a été faite à Monsieur Vincent DOUCHET, le 18 août 2023.

Aux termes de l'article L.2122-14, alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque les adjoints au maire ont cessé leurs fonctions, le Conseil Municipal s'il est au complet, est convoqué pour procéder à leur remplacement dans un délai de quinze jours à compter de la date de notification de la décision du préfet aux conseillers municipaux concernés.

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire ;

Vu la délibération N°20202405DEL3CM1, fixant à huit le nombre d'Adjointes au Maire ;

Vu l'arrêté municipal donnant délégation de fonction et de signature au premier Adjoint au Maire ;

Considérant la vacance du poste de Premier Adjoint au Maire, dont la démission a été acceptée par le préfet du Nord, le 1<sup>er</sup> août 2023 ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est nécessaire de pourvoir les postes vacants ;

Département : **NORD**  
Arrondissement : **LILLE**  
Canton : **ARMENTIERES**

**COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 AOÛT 2023**

Envoyé en préfecture le 07/09/2023  
Reçu en préfecture le 07/09/2023  
Publié le  
ID : 059-215902024-20230905-20230829DEL8-DE

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice : 29

De présents : 23

De votants : 29

Pour : 29

Contre :

Abstention :

**ELECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE, SUITE – P.2**

Considérant qu'en cas d'élection d'un Adjoint au Maire, le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, le maintien du nombre d'Adjoints au Maire à huit.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, que l'adjoint à désigner occupera dans l'ordre du tableau, le 2<sup>ème</sup> rang en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD Maire de la Commune, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du poste de Premier Adjoint au Maire, en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Monsieur le Maire rappelle que le vote a lieu à scrutin secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du Conseil Municipal issus de la liste « ERQUINGHEM-LYS AVEC VOUS ».

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Pierre DUBURCQ, Madame Alizée GRATIEN en tant qu'assesseurs.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidatures.

Monsieur Michael LEROY, est candidat au poste de Premier Adjoint au Maire.

Après avoir procédé aux opérations de vote à scrutin secret et après le vote du dernier conseiller, le bureau procède immédiatement au dépouillement des bulletins.

**Les résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin sont les suivants :**

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote,	0
Nombre de votants (bulletins déposés),	29
Nombre de suffrages exprimés déclarés nuls par le bureau ( <i>article 66 du Code Electoral</i> ),	0
Nombre de suffrages exprimés,	29
Majorité Absolue,	29

**Monsieur Michael LEROY a obtenu 29 voix sur les 29 votants.**

**Monsieur Michael LEROY est proclamé Premier Adjoint au Maire et immédiatement installé.**

L'ordre du tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence et publié sans délai.

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN



Adopté Pour Ampliation  
Le Maire